



Bail orale on me demande 2 mois de dépôt de garanties après 1 moi

Par **sebastien**, le **20/05/2008** à **09:50**

je loue une maison avec un bail orale depuis le 1er janvier 2008 au mois de février mon propriétaire me demande 2 mois de loyer pour dépôt de garanties quelle recours je peut avoir de plus le loyer n'est pas versée directement à mon propriétaire et je voudrais le faire bloqué quelle recours puis-je avoir pour le payé directement a mon propriétaire et non a cette personne en qui je n'ai pas confiance combien cela va me couté merci